

FICHE INTENDANCE 2022-2023

A RENSEIGNER PAR TOUS LES ÉLÈVES

Elève : NOM Prénom

Classe 2022-2023 :

Responsable légal : NOM - Prénom

Tél : Courriel :

Votre enfant sera externe

Votre enfant sera demi-pensionnaire :

Relevé d'Identité Bancaire *obligatoire*

➔ **Avance compte restauration :**

- **Nouveaux élèves** : règlement de 40,00 euros minimum par paiement en ligne (les codes d'accès au compte vous seront fournis par mail à la rentrée).
- **Elèves déjà présents** : compte restauration à créditer en ligne.

➔ **Si vous êtes allocataire CAF** (vous conformez à la notice « Familles allocataires de la CAF ») :

Attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois, précisant les membres du foyer et le quotient familial.

➔ **Si vous n'êtes pas allocataire CAF :**

Attestation Région Ile-de-France éditée à partir de la calculatrice web

<https://www.iledefrance.fr/calculatrice-quotient-familial> et joindre **obligatoirement** :

- *photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer 2021 sur revenus 2020*
- *photocopie de l'intégralité du livret de famille*
- *photocopie des prestations familiales du dernier mois.*

Si votre quotient familial mensuel est supérieur à 2 388 €, le repas sera facturé à 4,09 €.

Votre enfant sera boursier : oui - non (*Entourez votre situation*)

Si oui :

Relevé d'Identité Bancaire *obligatoire*

Si non, les informations et documents de demande de bourse sont disponibles sur le site du lycée
<http://lyceedelessouriau.fr/index.php/2021/04/14/bourses-aides-et-demi-pension/>

Accès au restaurant scolaire :

A la première rentrée au lycée, une carte lycéen est remise à l'élève. Celle-ci donne accès à l'établissement, ainsi qu'au restaurant scolaire à condition d'avoir remis au service gestion la présente fiche accompagnée des pièces justificatives, et disposer d'un crédit suffisant sur son compte.

A le

Signature du responsable légal